



Collège
4 Rue Rivarol – 30000 NIMES

Tél. 04.66.04.70.50
Fax 04.66.04.70.59

secretariat-lasalle-nimes@wanadoo.fr
www.delasalle-nimes.fr

Nîmes le 23 septembre 2013

Objet : modalités d'évaluation en EPS au titre du Diplôme National du Brevet session 2014.

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Les modalités d'évaluation de l'E.P.S. pour le brevet session 2014 changent avec la note de service n° 2012-096 du 22/06/2012.

Pour évaluer ce brevet en E.P.S., trois activités (APSA) pratiquées par votre enfant au cours de cette année ont été choisies :

Epreuve ordinaire : ½ fond, sports de raquette (badminton), acrosport.

Votre enfant suivra un cycle de huit séances de 2 heures chacune de ces A.P.S.A.

L'évaluation certificative aura lieu à la 7^{ème} séance. Une épreuve de rattrapage sera prévue (fin mai) pour les élèves n'ayant pas pu faire l'épreuve initiale.

Epreuve adaptée : pour prétendre à l'épreuve adaptée, l'élève doit être reconnu par la MDPH et avoir un PPS. Dans ce cas, deux A.P.S.A. dans deux compétences différentes seront proposées à l'enfant en fonction de son handicap.

Donc, dans les A.P.S.A. (activités) choisies pour le brevet, votre enfant aura une note pour le trimestre et une autre note pour le brevet.

N.B. : Les notes pour le brevet ne seront communiquées qu'en fin d'année. Les autres A.P.S.A. pratiquées au cours de l'année participeront à la moyenne trimestrielle.

Les enseignants en E.P.S. ne manqueront pas d'expliquer aux enfants ces dispositions qui entrent en vigueur dès maintenant puisque le ½ fond fait partie des activités choisies.

Nous tenant à votre disposition si vous souhaitez un complément d'information, nous vous adressons nos cordiales salutations.

Pour l'équipe
G. Micallef, Chef d'établissement.